COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

<u>Étaient Présents</u>: MM. VAN GOETHEM H, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, GRISON, DEBUIRE, DECAUX, BARBIER, LE LAGADEC

Monsieur BEAUGER donne pouvoir à Monsieur HOLLINGUE.

Absent: Monsieur GALLAND.

Une visite du logement communal situé au 1 place Sadi Carnot est organisée en préambule de la réunion de conseil. En effet il nous semblait nécessaire de voir les locaux afin de déterminer le cahier des charges des travaux à réaliser pour l'installation de la future mairie.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

BUDGET PRIMITIF ET VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2024

Monsieur Le Maire expose qu'il présente ce soir un budget établi à taux constant. Néanmoins il fait valoir que lors du précédent conseil municipal il n'était pas en possession du F.D.L. (Fiscalité Directe Locale état 1259) et que de ce fait il n'avait pas connaissance de l'augmentation des bases entraînant une augmentation du produit fiscal de 6962 euros.

Cette plus value ne couvre pas le déficit de fonctionnement annuel s'élevant à près de 10 000 euros. Lors du précédent conseil l'assemblée avait délibéré sur une augmentation de 2 points de l'état 1259 représentant une ressource supplémentaire de 6982 euros.

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget et d'éviter une augmentation trop importante des impôts aux habitants, il propose au conseil municipal de revoter le taux de fiscalité en proposant 3 choix :

- 0 Point sans augmentation de l'impôt mais avec déficit du budget
- 1 Point représentant 3483 euros de recettes fiscales supplémentaires permettant l'équilibre budgétaire.
- 2 Points représentant 6982 euros de recettes fiscales supplémentaires.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter pour l'augmentation d'un Point.

Monsieur le Maire présente le budget en tenant compte de cette nouvelle délibération.

En fonctionnement les charges à caractère générale s'élèvent à 102 520 euros, les charges de personnel à 150 460 euros, et les charges totales s'élèvent à 327539 euros.

En investissement, il est prévu d'inscrire un budget de 65 000 euros pour une éventuelle acquisition foncière, 2600 euros en matériel informatique, 5057 euros en autres immobilisations (chaudières)

Madame LIÉVIN donne connaissance du tableau des emprunts de la commune qui laisse apparaître qu'un emprunt pour les travaux du 6 rue du Général Leclerc (annuité de 3078,24 euros) est arrivé à échéance en 2023. D'autre part, l'emprunt CAF (annuité 826,31euros) arrivera à échéance en 2025.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2024 présenté.

QUESTIONS DIVERSES

AMÉNAGEMENT FUTURE MAIRIE

Monsieur HOLLINGUE nous présente un plan informatique en 3D de ce qui pourrait être envisagé en matière de travaux et d'aménagement. Des devis seront réalisés prochainement afin de solliciter des subventions auprès des différents organismes (État, Région, Département...)

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire relate qu'il a rencontré F.D.E. et SOMME ÉNERGIE pour présenter le projet. Des discussions sont en cours pour savoir si un éventuel partenariat peut être mis en place. D'autre part, Monsieur le Maire rencontrera prochainement la C.C.A.L.N afin de connaître leur intention sur la vente du terrain.

Madame BOONE qui a assisté à la commission développement économique de la C.C.A.L.N relate avoir discuté avec l'entreprise LHOTELIER pour un éventuel partenariat. Des propositions de cette société en matière d'autoconsommation collective peuvent être envisagées.

Monsieur HOLLINGUE, ainsi que d'autres conseillers, sont assez hostiles au fait de confier ce développement économique à un privé sachant que c'est la commune qui supportera les désagréments visuels.

Monsieur le Maire donne connaissance d'un premier devis de la société HÉLIOS pour un montant de 1 185 214 euros H.T., bien évidemment un appel d'offres sera réalisé si aboutissement du projet.

CHANGEMENT HORAIRES ÉCOLE

Monsieur le Maire donne connaissance du conseil d'école qui fait apparaître le changement d'horaires suivant : 8h45 – 12h00

13h45 - 16h30

Cette modification permettra d'allonger la pause méridienne de 15 minutes.

Après discussion le conseil municipal adopte cette décision par 13 voix pour 1 voix contre.

ENVIRONNEMENT

Monsieur PEUVOT et Monsieur LE LAGADEC signalent que le terrain de Madame PANCHAUD Claudine est toujours dans un état d'insalubrité chronique. Monsieur LE LAGADEC s'interroge sur la possibilité de préempter le terrain par la commune et demande à Monsieur le Maire d'intervenir à nouveau auprès du propriétaire par courrier recommandé.

Madame HAREN rappelle à nouveau qu'un poteau en béton en face de la mairie n'a toujours pas été remplacé et qu'un poteau en bois sur la place Sadi Carnot penche de plus en plus. Monsieur le Maire déclare qu'il a fait le nécessaire auprès des services concernés.

Monsieur FERNANDES signale qu'un panneau de basket sur le terrain multisports à été détruit. Monsieur le Maire prend acte et donne connaissance de plusieurs actes de délinquance dans l'enceinte scolaire (T.B.I endommagé, mur dégradé...).

<u>URBANISME</u>

Des travaux d'isolation par l'extérieur ont été réalisés rue Paul Bert. Cette maison est frappée d'alignement et ses travaux ont été réalisés avant l'obtention de l'autorisation de travaux.

Il est important de rappeler que tous travaux doit faire préalablement l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire interrogera le département et le service urbanisme de la C.C.A.L.N.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.